



SUCCESSION - droits des enfants

Par **macyteo**, le **17/10/2013** à **16:22**

Bonjour,

Mon père est décédé en Août 2013 d'une longue maladie. Il était veuf de ma mère depuis 13 ans.. avec qui, il n'était pas marié.

Il s'était marié en Mars 2013 (sans en informer la famille), sans contrat de mariage avec une parfaite inconnue...

Je viens d'être contactée par un notaire (celui de sa femme) chargé de la succession.

Succession est composée de nombreuses dettes de crédits à la consommation... de 2 voitures sans valeur.. et d'un local commercial q'il avait reçu en donation par sa mère (non décédée à ce jour) qui en a l'usufruit.

Le notaire chargé de la succession vient de me transmettre le testament de mon père qui déclare laisser l'usufruit de ces biens mobiliers et immobiliers à sa femme.

Je ne sais pas trop quoi faire ..

Merci de me donner votre opinion.

Bien cordialement